



ECOLE NOTRE-DAME DU CONFLUENT
Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DES FAMILLES ECOLE NOTRE-DAME DU CONFLUENT ANNEE 2026-2027

La Convention de Participation Financière des Familles est établie entre l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) de l'école Notre-Dame du Confluent et les parents d'élèves. Elle est versée en contrepartie de la scolarisation de leur enfant dans un établissement d'enseignement privé associé à l'État par contrat.

La Convention de Participation Financière versée par les familles permet de couvrir les dépenses liées :

- au caractère propre de l'établissement scolaire (animation pastorale et éducative de l'établissement).
- aux loyers des bâtiments, aux dépenses de travaux d'entretien, travaux de rénovation et aménagements divers.
- à des supports pédagogiques spécifiques.
- au réseau d'établissements auquel adhère l'école (service de tutelle diocésaine, fonctionnement fédératif du réseau des OGEC, fonds de solidarité, etc.).
- à la contraction d'une assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accident, obligatoire pour tous les élèves, auprès de la mutuelle Saint-Christophe. Attestation et documentation sur <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>.

L'OGEC assure une gestion rigoureuse des fonds qui lui sont confiés afin de pouvoir accompagner l'école dans ses projets.

L'implication de chacun est nécessaire pour optimiser au mieux notre fonctionnement et vous nous y aiderez davantage en privilégiant le prélèvement automatique mensuel.

Si vous rencontrez des problèmes financiers, nous restons à votre écoute et nous vous demandons de contacter la direction afin de trouver une solution adaptée.

Nathalie TAILLEFERT

Marie MENART



INSCRIPTION À L'ECOLE NOTRE-DAME DU CONFLUENT Année 2026-2027

Madame, Monsieur

en qualité de Père Mère Tuteur

de l'enfant ou des enfants

inscrit(s) en classe(s) de

DETAILS DES PRESTATIONS SCOLAIRES

Contribution des familles :

↪ Montant par élève : 750 €/an, soit 75 €/mois.

Les familles ayant 4 enfants ou plus inscrits dans l'établissement voient le montant total annuel de la scolarité plafonné à 2 250 €.

Sorties scolaires et activités culturelles :

Pour les familles ne résidant pas à la Mulatière, les sorties scolaires et activités culturelles sont facturées comme suit :

↪ Maternelle : 30 €/an par enfant ;

↪ Élémentaire : 60 €/an par enfant.

NB : ces montants sont pris en charge par la commune de La Mulatière pour les enfants mulatins.

Supports pédagogiques :

Des supports pédagogiques seront fournis aux enfants tout au long de l'année (*Écolien* / fichiers / ouvrages). Pour cela, le montant annuel de 40 € par élève élémentaire et 10 € par élève maternelle sera facturé.



Prestations scolaires facultatives

Restauration scolaire :

Deux régimes avec des tarifications différentes sont possibles pour les enfants qui mangent à la cantine.

1. Demi-pension

Ce régime concerne les enfants qui mangent au moins deux fois par semaine à la cantine.

↪ Frais fixes : 200 €/an

Ces frais fixes sont facturés pour couvrir les coûts de fonctionnement de la cantine (investissement matériel, personnels, surveillance...)

↪ Repas : 5,90 €/jour

Les repas sont facturés mensuellement selon le nombre de fois où l'enfant a mangé à la cantine. Pour rappel, les absences sont permises et ne sont pas facturées si le délai de prévenance est respecté (J-1 ouvré avant 10h). Les annulations/absences au-delà de ce délai sont facturées, sauf sur présentation d'un justificatif médical.

2. Externe

Ce régime concerne les enfants qui mangent une fois par semaine ou occasionnellement à la cantine.

↪ Repas : 9 €/jour

Garderie du soir / Étude surveillée :

↪ Montant : 4 €/jour

Les frais de garderie du soir ou d'étude surveillée sont facturés mensuellement en fonction du nombre de présences de l'enfant.

APEL :

L'adhésion à l'APEL permet de participer au financement d'actions et de projets complémentaires organisés pour les élèves tout au long de l'année.

J'adhère à l'APEL Notre-Dame du Confluent pour un montant de 30 €.

J'ai déjà versé ma cotisation dans un autre établissement de l'Enseignement catholique pour le plus âgé de mes enfants et je souhaite uniquement cotiser à la part de l'APEL **Notre-Dame du Confluent** soit 12,90 €.

Nom de l'autre établissement et classe de votre enfant (si applicable) :

.....

Je n'adhère pas à l'APEL Notre-Dame du Confluent et m'engage en conséquence à participer aux frais occasionnés par les projets que l'APEL subventionnera.



ECOLE NOTRE-DAME DU CONFLUENT
Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique

ENGAGEMENT FINANCIER

Année 2026-2027

Madame, Monsieur.....

m'engage à régler les montants mentionnés précédemment.

Adresse de facturation :

.....
.....
.....

Tél fixe : Tél portable.....

Modalités de paiement

Le **prélèvement bancaire automatique mensuel** est le mode de règlement privilégié par l'établissement pour régler l'ensemble des frais mentionnés précédemment, y compris l'APEL. Il permet aux familles une meilleure répartition des dépenses de scolarité et aux membres bénévoles de l'OGEC un meilleur suivi des encaissements.

Les prélèvements sont échelonnés en 10 mensualités entre octobre et juillet et sont encaissés le 10 de chaque mois. Seuls les frais concernant l'APEL, les supports pédagogiques et, pour les non mulatins, les sorties scolaires et activités culturelles sont prélevés en une seule fois au 15 septembre.

Attention, les frais de rejet de prélèvement seront facturés **10 €** aux familles.

Toute demande de changement de compte bancaire doit être signalée par écrit avant le 25 de chaque mois pour être pris en compte le mois suivant.

Adhésion nouvelle au prélèvement automatique mensuel pour la totalité des frais (remplir le mandat SEPA ci-dessous)

(en cas de changement de banque, compléter une nouvelle demande et joindre un RIB)

Renouvellement du prélèvement automatique mensuel

Règlement de **la scolarité annuelle et des frais fixes de demi-pension** par chèque au début d'année et adhésion au prélèvement automatique mensuel pour les autres prestations. Merci de joindre votre règlement à l'ordre de OGEC ND du CONFLUENT Encaissement au 15 septembre 2026.



ECOLE NOTRE-DAME DU CONFLUENT
Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique

INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ECOLE NOTRE-DAME DU CONFLUENT

Année 2026-2027

NOM Prénom de l'enfant	Inscriptions DEMI-PENSION 2, 3 ou 4 jours	Inscriptions IRREGULIERES ou 1/SEMAINE	Régime alimentaire autre qu'allergie*
	<input type="checkbox"/> Lundi / <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi / <input type="checkbox"/> Vendredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Avec viande <input type="checkbox"/> Sans viande
	<input type="checkbox"/> Lundi / <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi / <input type="checkbox"/> Vendredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Avec viande <input type="checkbox"/> Sans viande
	<input type="checkbox"/> Lundi / <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi / <input type="checkbox"/> Vendredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Avec viande <input type="checkbox"/> Sans viande
	<input type="checkbox"/> Lundi / <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi / <input type="checkbox"/> Vendredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Avec viande <input type="checkbox"/> Sans viande

*Dans les régimes sans viande, un apport protéiné est intégré dans le plat.

Merci d'indiquer en **CAPITALES D'IMPRIMERIE** l'adresse électronique qui servira à la création de votre compte sur le Portail Famille de ROPACH (plateforme en ligne du prestataire de restauration).

.....@.....

A, le

Signature du Responsable légal
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

